POLYNESIE FRANCAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20180213-D14_2018-DE

DÉLIBÉRATION N° 14/2018 du 13 février 2018
modifiant la délibération n° 113/2017 du 12 décembre 2017 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que le jury de concours de la commune de Huahine et abrogeant la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014

En sa séance du 13 février 2018 à 09 heures, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Ronald CHEOU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Vu la délibération n° 113/2017 du 12 décembre 2017 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que le jury de concours de la commune de Huahine et abrogeant la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 ;

Vu la lettre n° HC/37/SAISLV/BCL du 25 janvier 2018 ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : L'article 4 de la délibération n° 113/2017 susvisée est retiré.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la délibération visée restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Antonio MALATESTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire), M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire), Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è djoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de

FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (maire délégué de Hitia'a), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Puna'auia), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitii), M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva)

REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20180213-D14_2018-DE

3 membres ont donné pouvoir :

M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA, M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Nicole PAU EPSE ROURA, M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu) donne pouvoir à M. Claude CHONG

1 membre est absent : M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

COMMUNE DE HUAHINE
République Française
Polynésie Française

Marcelin LISAN